

La sécheresse

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, nous avons ordre de déposer les documents de travail et de les rendre publics. Les projections ont été établies par des fonctionnaires fédéraux et provinciaux travaillant de concert.

Le député a fait des instances au sujet des puits. Je lui signale que le forage de puits fait partie du programme visant à approvisionner les municipalités en eau. Ce programme ne se limite pas aux collectivités agricoles, mais s'applique à toute localité où le besoin s'en fait sentir.

L'ARAP est l'un des services les plus compétents au monde. Ses ingénieurs ont dressé des cartes montrant toutes les sources d'eau accessibles, la qualité de l'eau, la profondeur des puits, etc. Ce genre de programme est aussi mis au point de concert avec les provinces.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Lorsque nous avons interrompu la séance à 1 heure, nous en étions aux déclarations des ministres, mais je constate que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) n'est pas présent.

Une voix: Le secrétaire parlementaire est ici.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Puis-je suggérer aux députés que nous examinons d'autres questions pour revenir ensuite aux déclarations des ministres, si la chose semble appropriée?

M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Ostiguy) est disposé à répondre aux questions en l'absence du ministre, si les députés de l'opposition n'y voient pas d'inconvénient.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si tel est le souhait de la Chambre, monsieur l'Orateur, je ne m'y opposerai certainement pas. Je signalerai qu'aux termes du Règlement, les questions faisant suite à une déclaration ne peuvent être adressées qu'au ministre qui a fait la déclaration.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): D'après les observations qui ont été faites à l'intention de la présidence, je peux demander à la Chambre si elle consent unanimement à ce que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture réponde aux questions.

M. McKnight: Je voulais poser deux questions au ministre. Étant donné l'importance de cette déclaration, je vais les poser au secrétaire parlementaire en espérant qu'il demandera de plus amples renseignements.

Le ministre ou ses fonctionnaires ont-ils eu des entretiens avec les spécialistes du ministère des Finances au sujet d'un compte fiduciaire permettant d'étaler le revenu provenant de la vente du bétail à vil prix à cause de la sécheresse? Je songe à un compte fiduciaire semblable à celui qu'ont proposé des députés de l'opposition, qui permettrait de régler le problème de la vente du bétail à bas prix. En outre, le ministre ou le

cabinet ont-ils songé à rattacher l'ARAP au ministère de l'Agriculture, là où elle aurait dû toujours être?

[Français]

M. Marcel Ostiguy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, il est bien entendu que la déclaration faite ce matin par le ministre de l'Agriculture faisait suite à une étude effectuée par un groupe de travail qui avait été formé entre les hauts fonctionnaires du ministère d'Agriculture Canada et ceux des ministères d'Agriculture Canada et ceux des ministères de l'Agriculture des provinces de l'Ouest. Et au sujet du point que soulève l'honorable député, à savoir si une étude avait été effectuée sur la vente du bétail à court ou à moyen terme, je suis convaincu que les fonctionnaires du ministère d'Agriculture Canada, de concert avec les fonctionnaires des autres provinces, se sont penchés sérieusement sur ce problème. Maintenant, si l'honorable député voulait répéter sa deuxième question, je lui en serais reconnaissant car je ne l'ai pas retenue.

[Traduction]

M. McKnight: Monsieur l'Orateur, ma question était la suivante: étant donné que beaucoup d'éleveurs sont obligés de vendre leur bétail maintenant, quoiqu'ils ne souhaitent pas le faire parce que leur revenu s'en trouvera bouleversé et qu'ils devront remettre à l'impôt une partie du produit de la vente, le ministre a-t-il envisagé un moyen d'étaler la déclaration de ces revenus dans le temps, afin que le produit de la vente de ce bétail soit imposé sur une plus longue période et non uniquement l'année même de la vente?

[Français]

M. Ostiguy: Monsieur l'Orateur, on sait fort bien qu'il existe une assurance de stabilisation des revenus pour les provinces de l'Ouest comme pour tout le reste du Canada, et que les agriculteurs des provinces de l'Ouest s'étaient prévalus dans une très forte proportion du Régime d'assurance de stabilisation des revenus, régime auquel le ministère de l'Agriculture et le gouvernement fédéral contribuent pour une très grande partie. Je pense bien que dans l'immédiat ce qu'il fallait faire en priorité c'était de connaître la valeur ou faire l'évaluation des dégâts causés par la sécheresse dans l'Ouest du Canada. Pour ce qui est des pertes sur la vente du bétail, je pense bien que si nécessaire l'Office de stabilisation des prix agricoles pourra toujours se pencher là-dessus au cours de cette année.

● (1410)

[Traduction]

M. Althouse: Monsieur l'Orateur, je voudrais continuer à poser quelques questions au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Ostiguy). Je crois qu'il est nécessaire de trouver une formule de répartition du revenu pour fins d'impôt dans des situations comme celle qui prévaut actuellement, c'est-à-dire lorsque des agriculteurs sont obligés de se défaire en une seule année du bétail qu'ils mettraient normalement deux ou trois ans à écouler sur le marché. Cela crée de graves problèmes d'impôt que la loi actuelle ne permet pas de résoudre intégralement. Mais je me soucie davantage de ce que je considère comme une perte encore plus grave, notamment le fait que les agriculteurs vendent ce bétail sur un marché extrêmement faible en général et qui, dans bien des cas, l'est encore plus à l'échelle régionale.